



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Direction des Examens et concours**

Pôle École inclusive

Affaire suivie pour la DEC par :

Bureau des concours
Ce.dec4@ac-bordeaux.fr

Tél. : 05.57.57.39.52

5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 23 septembre 2021

DEC

Bureaux des concours
à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du 1^{er} et 2nd degré

Affaire suivie pour l'école inclusive par :

Ibrahima Iris DIALLO

Tél : 05 40 54 70 63

Mél : poleecoleinclusive@ac-bordeaux.fr

**Objet : Validation des acquis d'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (VAEP) -
Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI)**

Une session du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive est ouverte, par la voie de la validation des acquis d'expérience professionnelle, au titre de l'année 2022.

Référence :

Circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, publiée au BO n° 10 du 11 mars 2021

Public concerné :

L'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI) est ouvert aux enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels.

Conditions d'éligibilité :

Par la voie de la validation de l'expérience professionnelle, les candidats doivent justifier de cinq ans d'exercice d'enseignement dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'ancienneté est calculée au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours.

Cette durée de trois ans est portée à quatre ans pour les professeurs exerçant au moins 50% de leur obligation réglementaire de service dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Procédure :

1. Recevabilité du dossier – Livret 1

Un dossier de recevabilité (Livret 1) est téléchargeable sur le site académique à partir du 20/09/2021

Ce dossier, complété et signé par le candidat, sera à déposer dans votre espace candidat au plus tard le 22/10/2021 via Cyclades

L'étude de ce dossier permettra de déterminer si la candidature à la VAEP est recevable.
Les résultats de recevabilité seront communiqués aux candidats le 01/12/2021.

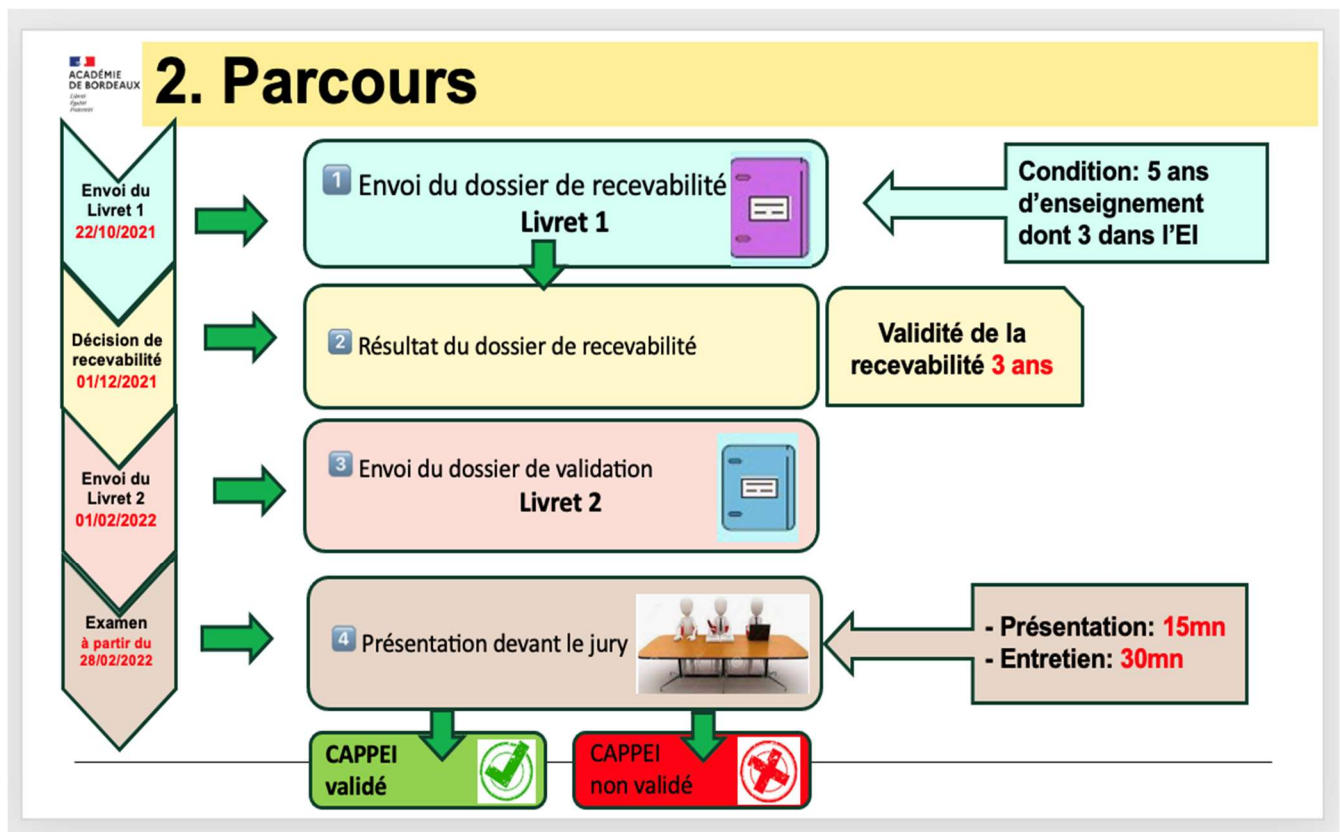
2. Validation – Livret 2

Pour les candidats dont la candidature sera jugée recevable, le livret 2 sera téléchargeable sur le site de l'académie et sera à déposer pour le 01/02/2022, sur votre espace candidat

L'objectif de ce dossier est de mettre en valeur des connaissances, aptitudes et compétences développées au fil de l'expérience professionnelle, sociale et personnelle du candidat.

Les candidats présenteront leur entretien avec le jury, mené à partir du dossier élaboré (à partir du 28/02/2022)

Synthèse du parcours



Important : Une réunion d'information sera organisée le mercredi 20 octobre 2021 de 14h à 16h
Ci-après le lien pour accéder à la réunion <https://meet.starleaf.com/4302546123/app>